



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250619-DEL2025_49-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

N° 2025 - 49

L'an deux mil vingt cinq, le dix neuf juin à vingt heures trentes minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procurat(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. BUCHON Gérard, Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
13/06/2025

Date d'affichage
26/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

OBJET : Cession terrain au Centre Victor Delabre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande de Maître Fléchelle, la délibération 2024-70 devait être complétée pour finaliser la vente du terrain situé rue du docteur Schweitzer en bout du centre Victor Delabre (partie emmurée en ruine de 78 m2 proche de la route).

Monsieur le Maire explique que cette demande était motivée par la signature d'un compromis en cours. Il a rappelé que l'Assemblée délibérante avait approuvé une vente au prix du bornage qui s'est élevé à 1800€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle cadastrée section AC n° 429 de 78 m2 pour le prix de 1800 €.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes se référant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

